

Nouvelle normalité, nouvelles occasions



Gestion
de patrimoine

Diffusion vidéo en continu

Le débranchement à l'heure de la COVID-19

Ce rapport fait partie de la série Nouvelle normalité, nouvelles occasions, dans le cadre de laquelle nous examinons les tendances à long terme qui se profilent pour l'après-COVID-19. La série portera sur divers thèmes qui se dégagent en raison de la distanciation sociale, du télétravail, des avancées en soins de santé, de l'engagement des sociétés et des changements généraux dans la société. Nous croyons qu'il est essentiel de définir ces tendances et de comprendre leurs conséquences sur les placements pour mieux aborder l'avenir. D'autres rapports seront publiés au cours des prochains mois.

Hausse constante du coût d'un abonnement à la télévision, prolifération des services de diffusion vidéo en continu au contenu de qualité, désir des consommateurs de personnaliser davantage leur expérience de visionnement : tout cela a contribué au phénomène du débranchement¹ qui a cours depuis quelques années. Selon nous, la pandémie a magnifié la proposition de valeur des services de diffusion vidéo en continu en raison des meilleures conditions économiques, de l'accès à du contenu de grande qualité et d'un contrôle accru de l'expérience de visionnement, et elle pourrait accélérer les tendances au débranchement et à la câbloréduction².

La diffusion vidéo en continu devient virale

Travail à la maison généralisé, peur des lieux publics, incapacité à profiter des événements de la vie, relâche des sports en direct (jusqu'à récemment) : on ne s'étonne pas que les ménages choisissent de se divertir à la maison pour passer le temps pendant la pandémie. D'après un rapport publié en avril par Nielson, le temps passé à visionner des

vidéos diffusées par les Netflix, YouTube, Hulu et Amazon Prime Video de ce monde a plus que doublé en un an en raison de la COVID-19.

En fait, Roku rapportait en juillet dernier que la tendance au débranchement a franchi un seuil important au cœur de la pandémie : d'après son sondage, près du tiers des ménages américains regardent la télévision sans avoir d'abonnement traditionnel (câble, satellite, téléphonie), tandis que 25 % ont réduit leurs services de câblodistribution.

La COVID-19 a donné l'occasion aux gens de réévaluer leur expérience et le montant qu'ils sont prêts à payer pour se divertir à la maison. Le sondage de Roku semble indiquer que la pandémie favorise le virage vers la diffusion vidéo en continu. Sur les répondants ayant réduit leurs services de câblodistribution, 45 % ont dit qu'ils annuleront probablement tous leurs services d'ici les six prochains mois. La valeur est un facteur très important : 40 % des répondants s'étant récemment désabonnés au câble l'ont fait parce qu'ils pouvaient profiter d'essais gratuits et avaient accès à des services offrant des abonnements supérieurs.

L'absence d'événements sportifs diffusés en direct plus tôt cette année a sans doute accéléré la tendance au débranchement et l'adoption de la diffusion vidéo en continu. Toutefois, soulignons qu'au moment du sondage, il y avait lieu de se demander si les ménages allaient réactiver leur abonnement à la télévision pour pouvoir regarder à nouveau les sports en direct. Fait intéressant, seulement 17 % des ménages s'étant désabonnés au câble ont indiqué que ce serait le cas. D'un autre côté, le tiers des ménages ont dit qu'ils s'abonneraient probablement à un service de diffusion en direct d'événements sportifs, et plus de la moitié des ménages ayant un abonnement traditionnel ou ayant réduit leurs services de câblodistribution réduiraient probablement leur forfait si les sports ne revenaient pas au petit écran.

¹ **Débranchement** : Pratique qui consiste à annuler son abonnement à la télévision par câble ou par satellite et à regarder des émissions et des films par d'autres moyens. Le plus souvent, cet abonnement est remplacé par des services de diffusion vidéo en continu sur Internet.

² **Câbloréduction** : Pratique qui consiste à conserver son abonnement au câble, mais à annuler les chaînes, les forfaits et les extras coûteux. Ce faisant, l'abonné réduit considérablement sa facture sans renoncer à certaines chaînes de base essentielles tout en maintenant une connexion Internet.

Cliquez [ici](#) pour accéder aux coordonnées de l'auteure. Sauf indication contraire, cours (en dollars américains) à la clôture du marché le 19 août 2020 (HE).

Voir la section Déclarations importantes à la page 3. Produit le 19 août 2020 à 9 h 18 (HE) ; diffusé le 20 août 2020 à 8 h (HE)

Les produits de placement et d'assurance offerts par l'intermédiaire de RBC Gestion de patrimoine ne sont pas assurés par la FDIC ou un autre organisme du gouvernement fédéral ; ils ne constituent pas un dépôt ni ne confèrent quelque autre obligation à une banque ou l'une ou l'autre de ses filiales, et ils ne sont pas garantis par une banque ou l'une ou l'autre de ses filiales. Ils comportent des risques d'investissement, y compris la possibilité de perdre le capital investi.

Valeur avant tout : le débranchement et la câbloréduction tendent à la hausse

En 2019, les géants de la télévision par câble et par satellite ont perdu collectivement environ 5,8 millions d'abonnés aux États-Unis, soit plus du double qu'en 2018, selon Protocol.com. À notre avis, ce changement est principalement attribuable au désir des ménages de réduire leurs dépenses en optant pour des solutions plus abordables du côté de la diffusion vidéo en continu.

Il faut savoir que la grande majorité des ménages abonnés à un forfait se retrouvent avec plusieurs chaînes qu'ils ne regardent pas, alors qu'ils affectent une part démesurée de leur revenu mensuel à ce forfait. En mars, DecisionData.org a publié un rapport selon lequel le consommateur américain moyen paie un montant plus élevé pour son forfait (en moyenne, 217,42 \$ par mois, dont 50 % pour la télévision) que pour la plupart des services publics combinés du ménage. Qui plus est, la facture de câble moyenne est relativement semblable, peu importe la taille du ménage (qu'une seule ou plusieurs personnes vivent sous le même toit), alors que ce n'est pas le cas des autres services publics, comme l'électricité ou l'eau. Notons que le coût d'un abonnement au câble est en hausse constante et que, malgré la pandémie, rares sont les signes que les augmentations annuelles vont bientôt cesser.

Selon nous, les économies que les ménages réalisent grâce au débranchement peuvent leur permettre de s'abonner à peu de frais à plusieurs services de diffusion en continu. Le ménage américain moyen paie quelque 100 \$ par mois pour regarder la télévision. Or, même si ce ménage s'abonne à plusieurs services – par exemple, Netflix, Amazon Prime Video (sans être membre de Amazon Prime), Disney+ et AppleTV+ –, il conservera quand même presque 60 % du montant économisé (voir le tableau).

Le débranchement a encore plusieurs années de croissance devant lui

Malgré l'important virage vers le débranchement qui s'opère depuis quelques années dans le monde entier, et en particulier aux États-Unis, nous croyons que cette grande tendance aura le vent dans les voiles encore plusieurs années. Selon les projections de Statista, le segment mondial de la diffusion vidéo en continu dégagera 51,6 milliards de dollars de bénéfices en 2020, une hausse de 16 % sur un an. Au cours des cinq prochaines années, ces bénéfices devraient augmenter au taux de croissance annuel composé de 10,7 %, pour s'élever à 85,7 milliards de dollars d'ici 2025. Notons que malgré une croissance robuste dans les dernières années, le taux de pénétration n'a pas dépassé la barre des 11 % en 2019. On s'attend à ce qu'il atteigne approximativement 17 % en 2025.

Économies potentielles découlant du débranchement et de l'abonnement à plusieurs services de diffusion en continu

Fournisseur de services de diffusion en continu	Coût mensuel
Netflix*	15,99 \$
Amazon Prime Video**	12,99 \$
Disney+	6,99 \$
Apple TV+	4,99 \$
Coût total des services de diffusion en continu	40,96 \$
Coût moyen d'un abonnement à la télévision	100,00 \$
Économies réalisées grâce au débranchement	59 %

* Coût d'un abonnement supérieur. L'abonnement de base est de 8,99 \$/mois. ** Coût pour les utilisateurs qui ne sont pas membres d'Amazon Prime. Les membres ont accès à Prime Video gratuitement. Sources : Sites Web des sociétés, RBC Gestion de patrimoine

On ne peut sous-estimer l'importance accordée à la valeur dans la décision de se désabonner du câble, mais nous croyons que la tendance au débranchement pourrait être amplifiée par d'autres facteurs à long terme.

Premièrement, la popularité à long terme de la diffusion vidéo en continu sera favorisée par le désir des utilisateurs d'avoir accès à du contenu personnalisé et de contrôler davantage leur expérience de visionnement.

Deuxièmement, à mesure que grandira leur bassin d'abonnés, les fournisseurs de vidéo à la demande par abonnement (VADA) auront accès à des quantités énormes de données qu'ils pourront analyser pour mieux comprendre les comportements et les préférences de leurs clients, et ensuite acheter ou créer de meilleurs contenus. Ces données devraient également leur permettre de renforcer leurs relations avec la clientèle et d'attirer de nouveaux clients vers leur plateforme.

Troisièmement, les avancées technologiques qui amélioreront la vitesse des réseaux devraient permettre aux fournisseurs de VADA de diffuser des vidéos en haute définition à un débit plus rapide. Et ces vitesses supérieures, combinées à la prolifération d'appareils connectés comme les télévisions intelligentes, les téléphones intelligents et les tablettes, contribueront elles aussi à l'expansion du grand « écosystème » de la diffusion en continu.

Auteur

Tasneem Azim-Khan, CFA, conseillère en gestion de portefeuille – Toronto, Canada

tasneem.azim-khan@rbc.com ; RBC Marchés des Capitaux, SARL

Certification des analystes

Tous les avis exprimés dans ce rapport reflètent exactement les avis personnels du ou des analystes responsables sur l'un ou l'autre des titres ou des émetteurs mentionnés. Aucune partie de la rémunération du ou des analystes responsables nommés dans le présent rapport n'est, directement ou indirectement, assujettie à des recommandations ou à des avis particuliers exprimés dans ce rapport par le ou lesdits analystes responsables.

Déclarations importantes

Aux États-Unis, RBC Gestion de patrimoine exerce ses activités en tant que division de RBC Marchés des Capitaux, SARL. Au Canada, RBC Gestion de patrimoine comprend notamment RBC Dominion valeurs mobilières Inc., une société étrangère affiliée de RBC Marchés des Capitaux, SARL. Le présent rapport a été préparé par RBC Marchés des Capitaux, SARL, qui est une filiale indirecte en propriété exclusive de Banque Royale du Canada et, à ce titre, un émetteur relié à Banque Royale du Canada.

Déclaration sur les analystes qui ne sont pas américains : Tasneem Azim-Khan, une employée de RBC Dominion valeurs mobilières Inc., société étrangère affiliée de RBC Wealth Management – États-Unis, a participé à la préparation de cette publication. Elle n'est ni inscrite ni qualifiée en tant qu'analyste de recherche auprès de l'organisme américain Financial Industry Regulatory Authority (« FINRA ») et, comme elle n'est pas associée à RBC Gestion de patrimoine, elle pourrait ne pas être assujettie au règlement 2241 du FINRA régissant les communications avec les entreprises visées, les apparitions publiques et les opérations sur valeurs mobilières dans les comptes des analystes de recherche.

Si le présent rapport couvre six sociétés ou plus, RBC Gestion de patrimoine peut choisir de formuler les déclarations importantes sous forme de renvoi. Pour accéder aux déclarations courantes, les clients doivent se rendre au <https://www.rbccm.com/GLDisclosure/PublicWeb/DisclosureLookup.aspx?EntityID=2> où se trouvent les renseignements concernant RBC Gestion de patrimoine et ses sociétés affiliées. Ces renseignements peuvent également être obtenus sur demande à RBC Wealth Management Publishing, 60 South Sixth St, Minneapolis, MN 55402.

Les références à une liste de recommandations dans le tableau des recommandations peuvent comprendre une ou plusieurs listes de recommandations ou portefeuilles modèles maintenus par RBC Gestion de patrimoine ou l'une de ses sociétés affiliées. Les listes de recommandations de RBC Gestion de patrimoine comprennent le Portefeuille dirigé de revenu supérieur (RL 6), le Portefeuille dirigé croissance de dividendes (RL 8), le Portefeuille dirigé ADR (RL 10) et le Portefeuille dirigé Croissance toutes cap. (RL 12). Les listes de recommandations de RBC Marchés des Capitaux comprennent la Liste Stratégie des actions vedettes et les portefeuilles de

Notation	Nombre	Pourcentage	Services de banque d'investissement fournis au cours des 12 derniers mois	
			Nombre	Pourcentage
Achat (Premier choix/ Rendement supérieur)	776	51,63	238	30,67
Conservation (Rendement secteur)	635	42,25	130	20,47
Vente (Rendement inférieur)	92	6,12	12	13,04

marché recommandés (FEW). Par « RL On », on entend la date à laquelle un titre a été inséré dans la liste de recommandations et par « RL Off », la date à laquelle un titre a été retiré de la liste de recommandations.

Distribution des notations

Aux fins des distributions de notations, les dispositions réglementaires obligent les sociétés membres à attribuer à toutes les actions évaluées l'une des trois notations suivantes : Achat, Conservation/Neutre ou Vente sans égard aux cotes utilisées par les sociétés. Même si les notations Rendement supérieur, Rendement secteur et Rendement inférieur de RBC Marchés des Capitaux correspondent étroitement à Achat, Conservation/Neutre et Vente, respectivement, leur sens n'est pas le même, car nos notations sont déterminées sur une base relative.

Explication du système de notation des actions de RBC Marchés des Capitaux, SARL

Le secteur d'un analyste est l'ensemble des sociétés qui entrent dans sa recherche de titres. Par conséquent, la notation attribuée par l'analyste à une action particulière représente exclusivement son opinion concernant le rendement de cette action dans les 12 prochains mois relativement à la moyenne de son secteur.

Notation :

Rendement supérieur (O) : On prévoit que les titres de cette catégorie dégageront un rendement de beaucoup supérieur à celui du secteur dans son ensemble sur 12 mois. **Rendement secteur (SP)** : On prévoit que les titres de cette catégorie dégageront un rendement comparable à celui du secteur dans son ensemble sur 12 mois. **Rendement inférieur (U)** : On prévoit que les titres de cette catégorie dégageront un rendement de beaucoup inférieur à celui du secteur dans son ensemble sur 12 mois. **Restriction (R)** : La politique de RBC interdit certains types de communications, dont une recommandation de placement, quand RBC agit à titre de conseiller lors de certaines fusions ou autres transactions stratégiques et dans certaines autres circonstances. **Non coté (NC)** : Les cotes, cours cibles et estimations ont été supprimés en raison de contraintes juridiques, réglementaires ou de politique générale applicables, pouvant comprendre le fait que RBC Marchés des Capitaux agit en qualité de conseiller auprès de la société.

RBC Marchés des Capitaux a cessé d'utiliser sa cote « Premier choix » le 31 mars 2020. Les premiers choix étaient les meilleurs titres d'un secteur selon un analyste, qui prévoyait que ces titres dégageraient un rendement absolu élevé sur une période de 12 mois et que leur ratio risque-rendement serait favorable. Les titres notés Premier choix ont été reclassés dans la catégorie Rendement supérieur, qui comprend les titres dont le rendement devrait dépasser sensiblement la moyenne du secteur sur 12 mois.

Évaluation du risque :

La cote de « **Risque spéculatif** » traduit un faible niveau de prévisibilité concernant les finances ou l'exploitation, des volumes de négociation d'actions peu liquides, une importante dette inscrite au bilan ou des antécédents d'exploitation limités ayant entraîné des prévisions accrues d'instabilité au chapitre des finances ou du cours de l'action.

Valorisation et risques liés à la cible fixée pour la notation et le cours

Quand RBC Gestion de patrimoine affecte une valeur à une société dans un rapport de recherche, les règles de la FINRA et du NYSE (telles que présentées dans le manuel des règles de la FINRA) exigent que les fondements de la valorisation et les obstacles à l'obtention de cette valorisation soient décrits. Le cas échéant, cette information est incluse dans le texte de notre recherche, dans les sections intitulées « Valorisation » et « Risques liés à la cible fixée pour la notation et le cours », respectivement.

Les analystes responsables de ce rapport de recherche ont reçu (ou recevront) une rémunération fondée en partie sur les revenus de RBC Marchés des Capitaux, SARL et ses sociétés affiliées, dont une portion est générée par les activités bancaires d'investissement de RBC Marchés des Capitaux, SARL et ses sociétés affiliées.

Autres déclarations

Rédaction avec l'aide de nos ressources de recherche nationales. RBC Gestion de patrimoine a rédigé le présent rapport et assume l'entière responsabilité de son contenu et de sa distribution. Il est possible que le contenu se fonde, au moins en partie, sur des éléments provenant de notre fournisseur de services de recherche correspondant. Notre fournisseur correspondant a donné à RBC Gestion de patrimoine une autorisation générale pour l'utilisation de ses rapports de recherche comme source d'information, mais n'a pas examiné ni approuvé le présent rapport et n'a pas été informé de sa publication. Notre fournisseur correspondant peut, de temps à autre, avoir une position acheteur ou vendeur, effectuer des opérations et agir comme teneur de marché pour les titres mentionnés dans le présent rapport. Notre fournisseur correspondant peut, de temps à autre, fournir des services de banque d'investissement ou d'autres services à toute entreprise mentionnée dans le présent rapport, ou faire de la sollicitation pour des services de banque d'investissement ou d'autres services auprès de ces entreprises.

RBC Gestion de patrimoine s'efforce de fournir ses rapports de recherche simultanément à tous les clients admissibles, compte tenu des divers fuseaux horaires dans les territoires outre-mer. Dans certains comptes de services-conseils en placements, RBC Gestion de patrimoine ou un tiers désigné agira en tant que chargé de la gestion de portefeuille par superposition pour nos clients et effectuera dans ces comptes des opérations sur les titres mentionnés dans le présent rapport après réception de celui-ci. Ces opérations peuvent être effectuées avant ou après la réception de ce rapport et peuvent avoir une incidence à court terme sur le cours du titre visé par ces opérations. La recherche préparée par RBC Gestion de patrimoine est affichée sur ses propres sites Web afin que les clients admissibles reçoivent

rapidement les renseignements sur les nouveaux titres suivis et les changements de notations, de cibles et d'opinions. Le personnel de vente peut également diffuser de la recherche par courriel, télécopieur ou courrier. Les clients peuvent aussi recevoir notre recherche de fournisseurs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la recherche de RBC Gestion de patrimoine, veuillez communiquer avec votre conseiller financier de RBC Gestion de patrimoine.

Déclarations sur les conflits d'intérêts : RBC Gestion de patrimoine est inscrite auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») à titre de courtier en valeurs mobilières et de conseiller en placement, offrant à la fois des services de courtage et de consultation en placement. La politique de RBC Gestion de patrimoine pour la gestion des conflits d'intérêts relativement à la recherche en investissement peut être obtenue sur notre site Web à <https://www.rbccm.com/GLDisclosure/PublicWeb/DisclosureLookup.aspx?EntityID=2>. Les conflits d'intérêts liés à nos activités de consultation en placement se trouvent dans la partie 2A de l'Annexe 1 de la formule ADV de la société ou dans le document d'information des programmes de services-conseils de RBC. Des copies de ces documents sont disponibles sur demande auprès de votre conseiller financier. Nous nous réservons le droit de modifier la présente politique, la partie 2A de l'Annexe 1 de la formule ADV de la société ou le document d'information des programmes de services-conseils de RBC, ou d'y ajouter des éléments, en tout temps.

Les auteurs de ce rapport sont des employés de l'une des entités suivantes : RBC Gestion de patrimoine – États-Unis, une division de RBC Marchés des Capitaux, SARL, un courtier en valeurs mobilières ayant des établissements principaux au Minnesota et à New York (États-Unis) ; et RBC Dominion valeurs mobilières, une firme de courtage ayant son siège social à Toronto (Canada).

Ressources pour les recherches

Le présent document est produit par le Comité des Services-conseils en gestion mondiale de portefeuille qui fait partie du groupe Services-conseils en gestion de portefeuille de RBC Gestion de patrimoine. Le groupe Services-conseils en gestion de portefeuille de RBC Gestion de patrimoine offre un soutien en matière de répartition de l'actif et d'élaboration de portefeuilles aux conseillers en placement et aux conseillers financiers de l'entreprise qui créent des portefeuilles comprenant des titres négociables. Le Comité se fonde sur les perspectives générales du marché établies par le Comité des stratégies de placement RBC (CSPR) pour assurer un soutien tactique et thématique supplémentaire au moyen des recherches effectuées par le CSPR, RBC Marchés des Capitaux et des tiers.

Avertissements relatifs aux tiers

La classification industrielle mondiale standard (GICS) est une création et une marque de service en propriété exclusive de MSCI Inc. (MSCI) et de Standard & Poor's Financial Services LLC (S&P) et est utilisée sous licence par RBC. Ni MSCI, ni S&P, ni aucun tiers ayant joué un rôle dans la création ou la compilation de la GICS ou de tout classement de la GICS ne font de déclarations explicites ou implicites à l'égard de ces normes ou classements (ou à celui des résultats auxquels leur utilisation peut conduire) ; ces personnes déclinent expressément toute responsabilité touchant l'originalité, l'exactitude, l'intégralité ou la qualité marchande

desdites données, ou leur adaptation à une fin particulière. Sans limiter d'aucune façon la portée de ce qui précède, ni MSCI, ni S&P, ni aucune de leurs sociétés affiliées, ni aucun tiers ayant participé à la création ou à la compilation de la GICS ou de tout classement de la GICS ne peuvent être tenus responsables de dommages directs, indirects, particuliers, punitifs, actuels ou éventuels, ou autres (y compris tout manque à gagner), même si la possibilité qu'ils se présentent leur avait été signalée.

Les références faites dans le présent document au « LIBOR », au « taux LIBOR » ou encore à ce taux sous sa forme abrégée « L » ou autre s'entendent du taux interbancaire offert à Londres administré par la ICE Benchmark Administration (ou par toute autre personne qui pourrait se charger de l'administration de ce taux).

Déni de responsabilité

Les renseignements contenus dans le présent rapport ont été préparés par RBC Gestion de patrimoine, une division de RBC Marchés des Capitaux, SARL, à partir de sources que nous jugeons dignes de foi. Toutefois, aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est faite par la Banque Royale du Canada, par RBC Gestion de patrimoine, par ses sociétés affiliées ou par toute autre personne quant à leur exactitude ou à leur intégralité. Les opinions et les estimations contenues dans ce rapport représentent le jugement de RBC Gestion de patrimoine en date du présent rapport, sont sujettes à changement sans avis et sont fournies de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Le rendement antérieur n'est pas une indication du rendement futur, le rendement futur n'est pas garanti, et le capital initial peut diminuer. Chaque province du Canada, État des États-Unis et la plupart des pays du monde ont leurs propres lois régissant les types de valeurs mobilières et autres produits de placement qui peuvent être offerts par leurs résidents, ainsi que le processus pour ce faire. Par conséquent, les valeurs faisant l'objet de ce rapport peuvent ne pas être vendues dans certains territoires. Ce rapport ne constitue pas une sollicitation de la part de toute personne ou de toute société d'agir, dans tout pays, province ou territoire, comme un courtier en valeurs mobilières si la personne ou la société n'est pas habilitée par la loi à agir comme courtier en valeurs mobilières dans ledit pays, ladite province ou ledit territoire, et ne doit pas être interprété comme tel. Nulle disposition dans ce document ne constitue un conseil juridique, comptable ou fiscal ni un conseil en placement adapté individuellement. Ce document a été préparé pour diffusion générale aux clients, y compris les clients qui sont des sociétés affiliées de la Banque Royale du Canada, et ne tient pas compte de la situation ou des besoins particuliers de la personne qui le lit. Les placements ou les services contenus dans ce rapport peuvent ne pas être appropriés pour vous, et nous vous recommandons de consulter un conseiller en placement indépendant si vous n'êtes pas certain si de tels placements ou de tels services conviennent à votre situation particulière. Jusqu'aux limites permises par la loi, ni la Banque Royale du Canada, ni ses sociétés affiliées, ni toute autre personne n'acceptent en aucun cas la responsabilité de toute perte directe, indirecte ou conséquente découlant de toute utilisation de ce rapport ou des données qui y sont contenues ou liée à toute utilisation de ce rapport ou des données qui y sont contenues. Ce rapport ne peut être reproduit ou copié de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit préalable de la Banque Royale du Canada, obtenu avant chaque reproduction ou copie. Renseignements additionnels disponibles sur demande.

Aux résidents des États-Unis : Cette publication a été approuvée par RBC Marchés des Capitaux, SARL (membre du NYSE, de la FINRA et de la SIPC), courtier en valeurs mobilières accrédité aux États-Unis, qui en accepte

la responsabilité ainsi que celle de sa diffusion aux États-Unis. RBC Marchés des Capitaux, SARL, est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada et, à ce titre, un émetteur relié à celle-ci. Tout destinataire américain de ce rapport qui n'est pas un courtier accrédité ou une banque agissant à titre de courtier accrédité et qui souhaite obtenir plus de renseignements à l'égard de l'un ou l'autre des titres mentionnés dans ce rapport, ou qui désire effectuer une opération impliquant de tels titres, est encouragé à communiquer avec RBC Marchés des Capitaux, SARL. Les placements internationaux comportent des risques qui ne sont habituellement pas associés aux placements américains, notamment la fluctuation des taux de change, l'impôt étranger, l'instabilité politique et les différentes normes comptables.

Aux résidents du Canada : Cette publication a été approuvée par RBC Dominion valeurs mobilières Inc. RBC Dominion valeurs mobilières Inc.* et la Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. * Membre-Fonds canadien de protection des épargnants. © Marque déposée de Banque Royale du Canada, utilisée sous licence. RBC Gestion de patrimoine est une marque déposée de Banque Royale du Canada, utilisée sous licence.

RBC Gestion de patrimoine (Îles Britanniques) : Cette publication est distribuée par RBC Europe Limited et RBC Investment Solutions (CI) Limited. RBC Europe Limited est réglementée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority, et autorisée par cette dernière (numéro d'inscription à la FCA : 124543). Bureau inscrit : 100 Bishopsgate, Londres, EC2N 4AA, R.-U. La conduite d'activités d'investissement à Jersey par RBC Investment Solutions (CI) Limited est réglementée par la Jersey Financial Services Commission. Bureau inscrit : Gaspé House, 66-72 Esplanade, St Helier, Jersey JE2 3QT, Îles Anglo-Normandes, numéro d'enregistrement de la société : 119162.

Aux résidents de Hong Kong : Cette publication est diffusée à Hong Kong par la succursale de Hong Kong de Banque Royale du Canada, laquelle est réglementée par l'autorité monétaire de Hong Kong et la Securities and Futures Commission (« SFC ») et par RBC Investment Services (Asia) Limited, cette dernière étant réglementée par la SFC.

Aux résidents de Singapour : Cette publication est distribuée à Singapour par la succursale de Singapour de la Banque Royale du Canada, une entité enregistrée inscrite auprès de l'autorité monétaire de Singapour. Ce matériel a été préparé pour circulation générale et ne tient pas compte des objectifs, de la situation financière ou des besoins d'un quelconque destinataire. Il vous est conseillé de solliciter l'avis indépendant d'un conseiller financier avant de procéder à l'achat d'un produit. Si vous n'obtenez pas de conseils d'un conseiller indépendant, il vous appartient de juger si le produit convient à votre situation. Les rendements antérieurs ne sont pas garants des rendements futurs. Si vous avez des questions à propos de cette publication, veuillez communiquer avec la succursale de Singapour de Banque Royale du Canada. La succursale de Singapour de Banque Royale du Canada accepte la responsabilité du présent rapport et de sa diffusion à Singapour.

© RBC Marchés des Capitaux, SARL 2020 – Membre du NYSE, de la FINRA et de la SIPC

© RBC Dominion valeurs mobilières Inc. 2020 – Membre du Fonds canadien de protection des épargnants

© RBC Europe Limited 2020

© Banque Royale du Canada 2020

Tous droits réservés.